

Date : **3 et 4 juin 2023**

Lieux concernés : **autour de la basilique Saint-Remi**

Nature de la manifestation

La ville de Reims vivra à l'heure médiévale à l'occasion des Fêtes Johanniques. Au pied de la basilique Saint-Remi, un marché médiéval, une ferme pédagogique, des spectacles de perroquets et de jongle seront proposés.

Afin d'assurer la sécurité de cette manifestation, une réglementation provisoire en matière de circulation et de stationnement sera mise en place.

Par ailleurs, les riverains habitant dans le périmètre de sécurité seront soumis aux contrôles effectués par des agents de sécurité.

Stationnement – Village médiéval

Arrivée des exposants :

Le vendredi 2 juin, de 14 h à 22 h, puis le dimanche 4 juin de 18 h jusqu'à la fin du démontage, le stationnement des véhicules sera interdit, à l'exception des exposants pour permettre la dépose et la reprise de leurs marchandises, dans les rues suivantes : rues Simon (face au n°22 et jusqu'au n°16, le long du parc Saint-Remi), du Grand Cerf (face au n°29 et jusqu'au n°47, le long du parc Saint-Remi).

À compter du vendredi 2 juin à 14 h et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, le stationnement des véhicules sera interdit rue du Grand Cerf, sur 5 emplacements le long du parc Saint-Remi (face au n°51 et jusqu'au n°59, à l'exception du camion Renault Premium immatriculé DQ-760-HE et sa remorque BD-777-VJ).

À compter du vendredi 2 juin à 22 h et jusqu'au samedi 3 juin à 21 h, le stationnement des véhicules sera interdit rue du Grand Cerf, le long du parc Saint-Remi (du n°61 à la rue des Martyrs, à l'exception du véhicule et du van transportant les chevaux de la grande parade).

Saint-Remi et rues annexes :

À compter du vendredi 2 juin à 22 h et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues suivantes : rues Simon (des deux côtés), Ambroise Petit (de la rue Chanteraine à la rue Tournebonneau, des deux côtés), Chanteraine (de l'arrêt de bus jusqu'à la rue Ambroise Petit), du Châtelet (de la rue Simon jusqu'à la sortie du parking) et place Lenoncourt (sur l'ensemble des places de parking longeant la rue Saint Julien).

Personnes à mobilité réduite :

À compter du vendredi 2 juin à 22 h et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, le stationnement sera interdit rue du Grand Cerf (face au n°27 et jusqu'au n°47, le long du parc Saint Remi).

Autocar visiteur – arrêt minute :

À compter du vendredi 2 juin à 22 h et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, le stationnement sera interdit rue du Grand Cerf (le long du parc Saint-Remi : du n°17 jusqu'au n°25 et de la rue des Martyrs jusqu'à l'arrêt des bus Citura).

Parking exposant :

À compter du vendredi 2 juin et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, le stationnement sera interdit rue Colasse, sur l'ensemble du parking situé à l'arrière de la maison de quartier à l'exception des exposants des fêtes johanniques et des services techniques de la ville de Reims et du Grand Reims.

L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

.../...

Circulation – Village médiéval

À compter du samedi 3 juin à 4 h jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera interdite dans les rues suivantes : rues Saint Julien (de l'impasse Saint Julien jusqu'à la rue Ambroise Petit et de la place Saint Thimothée jusqu'à l'impasse Saint Julien, sauf riverains), Anot (sauf riverains), Féry (sauf riverains et accès parking), Ambroise Petit (du boulevard Dieu Lumière jusqu'à la rue Saint Julien et dans ce sens de circulation, sauf riverains), Chanteraine (sauf riverains), Simon, pont de Fléchambault (sauf riverains), Ambroise Petit (jusqu'à la rue Féry) et la place Lenoncourt (sauf riverains).

Dispositions particulières :

À compter du vendredi 2 juin à 16 h et jusqu'au samedi 3 juin à 4 h, la circulation des véhicules sera autorisée rue Saint Julien (de la rue Féry jusqu'à la rue Ambroise Petit) afin de permettre l'installation des exposants.

À compter du samedi 3 juin à 4 h et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera soumise aux prescriptions suivantes : rues Kalas (le sens de circulation sera inversé), du Châtelet (circulation mise en double sens avec un accès réservé uniquement aux riverains et aux véhicules de santé se rendant au groupe médical Saint-Remi).

Le samedi 3 juin de 4 h jusqu'à 18 h, puis après la fin du défilé et jusqu'au dimanche 4 juin fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera interdite, sauf riverains, dans la rue Tournebonneau.

Fourrière

Pour le stationnement et la circulation, les véhicules contrevenants seront mis en fourrière et parqués par Autoclub - ZI du Mont St Pierre – 8 rue Marcel Dassault 51430 TINQUEUX.

Collecte des déchets : non concernée car aucune collecte sur ce secteur le samedi !

